



Martigues, le 2 Septembre 2019

*Aux Membres de la CSS de Fos Est
(Liste des destinataires in fine)*

Objet : Invitation commission de suivi de site de la CSS de Fos Est

Madame, Monsieur,

Nous vous convions à la prochaine réunion de la commission de suivi de site (CSS) de Fos Est le :
Lundi 16 Septembre 2019 à 14 h 30
à la Mairie de Fos - Salle du Conseil municipal
Hôtel de Ville - Avenue René Cassin - 13270 Fos-sur-Mer

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour détaillé.

*Nous vous remercions de confirmer votre présence auprès du Cyprès par mail à fflorentino@cypres.org ou par téléphone au **04 42 13 01 00**.*

En cas d'indisponibilité de votre part, je vous informe que vous avez la possibilité de vous faire représenter par un suppléant ou un autre membre désigné dans l'arrêté préfectoral. Dans ce dernier cas, le formulaire « mandat » mis en pièce jointe est à nous retourner (les modalités y sont spécifiées).

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Secrétaire de la CSS



Michel SACHER
Directeur du Cyprès

Pièces jointes :

- Arrêté Préfectoral de modification de la CSS du 09 août 2019
- Mandat
- Projet règlement intérieur

*Réunion de la commission de suivi de site (CSS) de Fos Est le :
Lundi 16 Septembre 2019 à 14 h 30
à la Mairie de Fos - Salle du Conseil municipal
Hôtel de Ville - Avenue René Cassin - 13270 Fos-sur-Mer*

L'ordre du jour de cette séance sera le suivant :

- Quorum*
- Approbation du compte rendu du 04/06/2018*
- Bureau : Désignation du représentant des salariés (suite changement dans Arrêté Préfectoral)*
- Validation du règlement intérieur suite à la CSS du 04 Juin 2018*
- Pour chaque exploitant, présentation des éléments annuels obligatoires :*
 - Bilans annuels 2018 des exploitants (actions réalisées, SGS, incidents/accidents, réduction des risques, Présentation de la Politique de Prévention des Accidents Majeurs (PPAM), décisions individuelles, bilan des émissions dans l'air et dans l'eau et positionnement par rapport aux critères réglementaires) et présentation des éventuels faits marquants depuis la dernière CSS*
 - Modifications réalisées, envisagées, en cours ou abandonnées sur les installations (extensions, modifications de process... y compris les modifications non substantielles) et mesures prises par le Préfet*
 - POI (résumé des principaux scénarios), et exercices relatifs à ce plan (derniers scénarios joués et axes d'amélioration retirés, calendrier des exercices à venir)*
 - Rapports environnementaux de la société (résumé uniquement et lien vers une publication internet)*
- Point sur les PPI en cours de mise à jour et les exercices éventuels relatifs à ces plans*
- Point sur l'avancement du PPRT*
- Actions de la DREAL 2018 et présentation des éventuels faits marquants en 2019*
- Question diverses*

Liste des destinataires : membres titulaires - Arrêté Préfectoral du 09 août 2019

Collège Administration

✓ Préfecture des Bouches-du-Rhône	Monsieur le Préfet ou son représentant
✓ Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)	Madame la Directrice ou son représentant
✓ Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Bouches-du-Rhône	Monsieur le Directeur Général ou son représentant
✓ Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) des Bouches-du-Rhône	Monsieur le Directeur ou son représentant
✓ Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)	Monsieur le Directeur ou son représentant
✓ Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de Protection Civile	Monsieur le Chef ou son représentant
✓ Directeur Académique Services Éducation Nationale (DASEN)	Monsieur le Directeur ou son représentant

Collège des élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés

✓ Commune de FOS-SUR-MER	Monsieur Philippe TROUSSIER Monsieur Jean-Michel LEROY
✓ Commune de PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE	Monsieur Joan BERGENEAU
✓ Métropole AIX MARSEILLE PROVENCE	Monsieur François BERNARDINI

Collèges riverains des installations classées

✓ Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir	Monsieur Dominique FRAISSE
✓ Mouvement National de Lutte pour l'Environnement	Monsieur Nicolas FERAUD
✓ Association FARE SUD	Monsieur Gérard CASANOVA
✓ Association Mouvement Citoyens de Tous bords « Golfe de Fos Environnement »	Monsieur Romuald MEUNIER
✓ Association de Défense et de Protection du Littoral du Golfe de Fos (ADPLGF)	Monsieur Daniel MOUTET
✓ Eau et Vie pour l'Environnement	Monsieur Serge FOURNIER

Collèges exploitants des installations classées

✓ ESSO RAFFINAGE	Monsieur Stéphane SAILLARD
✓ DEPOT PETROLIER DE FOS	Madame Hélène GOMARD
✓ FLUXEL SAS	Monsieur Fabien CARSANA
✓ SOCIETE DU PIPELINE SUD EUROPEEN	Monsieur Pierre SCHMIDER
✓ GIE TERMINAL DE LA CRAU	Madame Anne-Marie CHABRIER
✓ ARCELORMITTAL	Monsieur Bernard BRUN

Collège Salariés des installations classées

✓ ESSO RAFFINAGE	Monsieur Lionel ARBIOL
✓ DEPOT PETROLIER DE FOS	Monsieur Rodolphe GRILLOT
✓ FLUXEL SAS	Monsieur FACCHETTI
✓ SOCIETE DU PIPELINE SUD EUROPEEN	Monsieur Constant RODITIS
✓ GIE TERMINAL DE LA CRAU	Monsieur David CULIE
✓ ARCELORMITTAL	Monsieur Olivier DOLOT

Présidence

✓ Commune de FOS-SUR-MER	Monsieur Philippe TROUSSIER, Conseiller Municipal
--------------------------	---

Personnes qualifiées / Expert

✓ CYPRÈS	Monsieur le Directeur ou son représentant
✓ GPMM	Monsieur le Directeur ou son représentant
✓ SDIS	Monsieur le Directeur ou son représentant

Secrétariat

✓ CYPRÈS	Monsieur le Directeur ou son représentant
----------	---

MANDAT : BON POUR POUVOIR

Conformément à l'article 10 du règlement intérieur de la Commission de Suivi de Site de Fos Est

- *Lorsqu'il n'est pas suppléé, un membre de la commission peut donner mandat à un autre membre*
- *Nul ne peut détenir plus d'un mandat*
- *Le mandat est obligatoirement remis au secrétariat ou au président au plus tard en début de séance*

Je soussigné(e)

représentant de

du collège.....

donne pouvoir à

représentant de

Du collègue

À l'effet :

de me représenter et de voter à :

***la Commission de Suivi de Site de Fos Est le :
Lundi 16 Septembre 2019 à 14 h 30
à la Mairie de Fos - Salle du Conseil municipal
Hôtel de Ville - Avenue René Cassin - 13270 Fos-sur-Mer***

Fait le :

Signature :